| **Clé de lecture de la règle** | |
|---|---|
| Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les territoires devront principalement réduire l'usage des énergies fossiles. Plusieurs études et rapports montrent qu'il serait possible pour la France d'atteindre un objectif de 100% d'énergies renouvelables dans la consommation finale en 2050. Des pays se sont engagés sur 50% d'énergies renouvelables dans la consommation finale à horizon 2030 (Finlande, Allemagne, Estonie). En cohérence avec l'objectif de production de 32% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique normand à l'horizon 2030 et les objectifs de réduction des consommations d'énergie (-20% en 2030 et -50% en 2050), cette règle vise à poursuivre sur cette trajectoire, avec un taux minimum de 50% d'énergie renouvelable dans la consommation finale en 2040. | |
| **Objectif de référence** | **Obj 70 /** Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés |
| Autres objectifs auxquels se rapporte la règle | **Obj 2 /** Lutter contre le changement climatique<br>**Obj 27 /** Promouvoir les complémentarités entre territoires urbains et ruraux<br>**Obj 48 /** Réduire les risques liés à l'eau et prévenir l'impact du changement climatique<br>**Obj 51 /** Economiser l'énergie grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétique<br>**Obj 69 /** Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre |
| **Partenaires concernés** | Collectivités, maitres d'ouvrage du bâtiment |
| Autres documents concernés | |
| **Modalités possibles de mise en œuvre** | |
| - Se conformer au Code de la Construction<br>- Mener des campagnes d'information et de sensibilisation<br>- Effectuer des études comparatives en coût global et cycle de vie<br>- S'appuyer sur les PCAET pour définir les enjeux et mesures adaptés aux territoires (ex. enjeux de biodiversité dans l'implantation d'éoliennes…).<br>- Souscrire à un abonnement qui propose de l'énergie verte dans une proportion la plus élevée possible<br>- Développer les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables | |
| Sources et références | |
| **Mesures d'accompagnement** | |
| - Données de l'ORECAN pour établir le diagnostic.<br>- Sollicitation des Autorités Organisatrices de la Distribution (AOD) et leurs opérateurs pour identifier les capacités.<br>- Accompagnement des opérateurs régionaux en conseil pour le développement de solutions de production d'énergie renouvelable en fonction des potentiels territoriaux.<br>- Développer de nouveaux usages de l'énergie renouvelable (mobilité par exemple).<br>- Aides à l'investissement, instruments financiers.<br>- Appui et accompagnement des Parcs (chartes forestières, projets citoyens, ENR…) | |